



Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

3249 - Actions mémorielles

Subvention au titre de l'aide aux actions mémorielles

Rapport n° CP/2015/373

Service gestionnaire :

Service du patrimoine culturel

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation une proposition d'intervention du Département au titre de l'aide aux actions mémorielles.

Syndicat Mixte du Mémorial de l'Alsace-Moselle

Le Syndicat Mixte du Mémorial de l'Alsace-Moselle demande le versement d'une subvention d'investissement pour la réparation de la pompe à chaleur, l'achat de matériel audiovisuel et informatique.

Les collectivités membres du Syndicat Mixte sont sollicitées pour les montants suivants, selon la clef de répartition retenue pour le paiement de la contribution statutaire :

- Conseil Régional : 11 200 € (50%)
- Conseil Départemental du Bas-Rhin : 4 480 € (20%)
- Conseil Départemental du Haut-Rhin : 2 240 € (10%)
- Communauté de communes de la Haute Bruche : 2 240 € (10%).
- Ville de Schirmeck : 2 240 € (10%).

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
40488	204-204152-314	5 000,00 €	5 000,00 €	4 480,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention d'investissement de 4480 € au Syndicat Mixte du Mémorial de l'Alsace-Moselle.

Strasbourg, le 27/08/15

Le Président,

Frédéric BIERRY